

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 décembre 2024

PUBLIE LE : 19 DEC. 2024

Délibération n°241211-2 : Compte rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatre décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Mark VENUS**, premier vice-président, en l'absence du Président.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François DAZELLE, PRESIDENT

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur VENUS, Premier vice-président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la décision du Président qui suit :

Décision n° 2024-21

OBJET : Marché SID24J – Campagne de caractérisation du flux d'encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire de Valoseine – Signature

Il a été décidé de confier la prestation de réalisation d'une campagne de caractérisation du flux d'encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire de Valoseine à la société MUTUAL WASTE, sise 5 rue Saint-Jean-Marie-Vianney, 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Montant global et forfaitaire : 33 498,40 €HT soit 40 198,08 euros TTC.

Durée : courant de sa notification à l'achèvement des prestations.

Décision n° 2024-25

OBJET : Marché SID23K – Exploitation de la déchèterie CYRENE – Fourniture et pose d'une motorisation pour le portail de sortie de la déchèterie CYRENE

Il a été décidé de confier la prestation à la société E.G.D., sise 2 Chemin des Feuillerets – 78740 VAUX SUR SEINE.

Montant forfaitaire : 4 330,94 € HT, soit 5 197,13 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 DEC. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **19 DEC. 2024**

Lionel WASTL
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal